

MasterSeal NP 100 Spe Brz

Version 1.0 Date de révision: 01/19/2021 Numéro de la FDS: 000000626846 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 01/19/2021

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : MasterSeal NP 100 Spe Brz
Code du produit : 000000000050393175 000000000050393175
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : MBSCS Canada, Inc.
Adresse : 7111 Syntex Drive, 3rd Floor
Mississauga ON L5N 8C3
Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produit chimique pour la construction
Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2A
Sensibilisation cutanée : Catégorie 1A
Cancérogénicité : Catégorie 1A
Toxicité pour la reproduction : Catégorie 1B
Toxicité pour la reproduction : Catégorie 1B
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Catégorie 3
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Catégorie 3

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



MasterSeal NP 100 Spe Brz

Version 1.0 Date de révision: 01/19/2021 Numéro de la FDS: 000000626846 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 01/19/2021

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H350 Peut provoquer le cancer.
 H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
 H402 Nocif pour les organismes aquatiques.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
 P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
 P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 P264 Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

Intervention:
 P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Stockage:
 P405 Garder sous clef.

Élimination:
 P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans un point de collecte approprié pour les déchets dangereux.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Mastic

Composants

Nom Chimique	No.-CAS	Concentration (% w/w)
dilaurate de dibutylétain	77-58-7	>= 0 - < 1
quartz (SiO ₂)	14808-60-7	>= 0 - < 1
2-(2H-benzotriazole-2-yl)-4,6-ditertpentylphénol	25973-55-1	>= 0.2 - < 3
sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	41556-26-7	>= 0 - < 3
sébaçate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	>= 0.2 - < 3

MasterSeal NP 100 Spe Brz

Version 1.0 Date de révision: 01/19/2021 Numéro de la FDS: 000000626846 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 01/19/2021

sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	82919-37-7	$\geq 0 - < 1$
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	1760-24-3	$\geq 0.2 - < 3$
triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	$\geq 0.3 - < 3$
dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')étain	22673-19-4	$\geq 0 - < 1$
carbonate de calcium	471-34-1	$\geq 3 - < 50$
calcaire	1317-65-3	$\geq 3 - < 50$
acide stéarique	57-11-4	$\geq 0.1 - < 7$
Noir de carbone	1333-86-4	$\geq 0 - < 1$

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer le cancer.
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appro- : Mousse

MasterSeal NP 100 Spe Brz

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01/19/2021	000000626846	Date de la première version publiée: 01/19/2021

priés	Eau pulvérisée Poudre sèche Dioxyde de carbone (CO2)
Moyens d'extinction inappropriés	: jet d'eau
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Information supplémentaire	: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Équipements de protection particuliers des pompiers	: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	: Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	: Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	: Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.
Conseils pour une manipulation sans danger	: Éviter la formation de particules respirables. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies

MasterSeal NP 100 Spe Brz

Version 1.0 Date de révision: 01/19/2021 Numéro de la FDS: 000000626846 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 01/19/2021

respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

- Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'action directe des rayons de soleil. Stocker à l'abri du gel.
- Matières à éviter : Respecter la réglementation du concepte de stockage groupé TRGS 509/510.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
acide stéarique	57-11-4	VME (fraction inhalable)	10 mg/m ³	ACGIHTLV
		VME (Fraction respirable)	3 mg/m ³	ACGIHTLV
		TWA (Fraction inhalable)	10 mg/m ³	ACGIH
		TWA (Fraction respirable)	3 mg/m ³	ACGIH
dilaurate de dibutylétain	77-58-7	VME	0.1 mg/m ³ (étain (Sn))	ACGIHTLV
		VLE	0.2 mg/m ³ (étain (Sn))	ACGIHTLV
		valeur REL	0.1 mg/m ³ (étain (Sn))	NIOSH
		PEL	0.1 mg/m ³ (étain (Sn))	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME	0.1 mg/m ³ (étain (Sn))	29 CFR 1910.1000

MasterSeal NP 100 Spe Brz

Version 1.0 Date de révision: 01/19/2021 Numéro de la FDS: 000000626846 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 01/19/2021

				(Table Z-1-A)
		TWA	0.1 mg/m3 (Etain)	CA AB OEL
		STEL	0.2 mg/m3 (Etain)	CA AB OEL
		VEMP	0.1 mg/m3 (Etain)	CA QC OEL
		VECD	0.2 mg/m3 (Etain)	CA QC OEL
		TWA	0.1 mg/m3 (Etain)	CA BC OEL
		STEL	0.2 mg/m3 (Etain)	CA BC OEL
		LMPT	0.1 mg/m3 (Etain)	CA ON OEL
		TWA	0.1 mg/m3 (Etain)	ACGIH
		STEL	0.2 mg/m3 (Etain)	ACGIH
carbonate de calcium	471-34-1	valeur REL (Total)	10 mg/m3	NIOSH
		valeur REL (Respirable)	5 mg/m3	NIOSH
		PEL (Frac- tion respi- rable)	5 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		PEL (Pous- sière totale)	15 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m3 (Carbonate de calcium)	CA AB OEL
		TWA (Pous- sière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (frac- tion de pous- sière respi- rable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		STEL	20 mg/m3	CA BC OEL
calcaire	1317-65-3	valeur REL (Respirable)	5 mg/m3	NIOSH
		valeur REL (Total)	10 mg/m3	NIOSH
		PEL (Frac- tion respi- rable)	5 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		PEL (Pous- sière totale)	15 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME (Frac-	5 mg/m3	29 CFR

MasterSeal NP 100 Spe Brz

Version 1.0 Date de révision: 01/19/2021 Numéro de la FDS: 000000626846 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 01/19/2021

		tion respi- rable)		1910.1000 (Table Z-1-A)
		VME (Pous- sière totale)	15 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Pous- sière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (frac- tion de pous- sière respi- rable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		STEL	20 mg/m3	CA BC OEL
Noir de carbone	1333-86-4	VME (frac- tion inhala- ble)	3 mg/m3	ACGIHTLV
		PEL	3.5 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME	3.5 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		valeur REL	0.1 mg/m3 (hydrocarbures polycycliques aromatiques (PAK))	NIOSH
		TWA	3.5 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Inha- lable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP	3.5 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Frac- tion inhalable)	3 mg/m3	ACGIH

Mesures d'ordre technique : Pas de données applicables disponibles.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante.

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

MasterSeal NP 100 Spe Brz

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01/19/2021	000000626846	Date de la première version publiée: 01/19/2021

- Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Mesures de protection : Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : pâte
- Couleur : bronze
- Odeur : odeur faible
- pH : Non applicable
- Point de fusion : Pas de données applicables disponibles.
- Point de congélation : Pas de données applicables disponibles.
- Point d'ébullition : Pas de données applicables disponibles.
- Point d'éclair : > 122 °C
- Méthode: Méthode standard de détermination du point d'éclair de liquides en coupelle fermée (Setaflash)
- Taux d'évaporation : Pas de données applicables disponibles.
- Inflammabilité (solide, gaz) : non déterminé
- Auto-inflammation : non auto-inflammable
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Pas de données applicables disponibles.
- Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Pas de données applicables disponibles.

MasterSeal NP 100 Spe Brz

Version 1.0 Date de révision: 01/19/2021 Numéro de la FDS: 000000626846 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 01/19/2021

Pression de vapeur	:	Pas de données applicables disponibles.
Densité de vapeur relative	:	Pas de données applicables disponibles.
Densité relative	:	Pas de données applicables disponibles.
Densité	:	1.4 gcm ³ (22 - 25 °C)
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	insoluble (15 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	:	Pas de données applicables disponibles.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Pas de données applicables disponibles.
Température d'auto-inflammabilité	:	non déterminé
Température de décomposition	:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Pas de données applicables disponibles.
Viscosité, cinématique	:	Pas de données applicables disponibles.
Propriétés comburantes	:	Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant
Substances auto-échauffantes	:	Donnée non disponible
Point de sublimation	:	Pas de données applicables disponibles.
Poids moléculaire	:	Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Conditions à éviter	:	Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.
Matières incompatibles	:	Acides forts

MasterSeal NP 100 Spe Brz

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01/19/2021	000000626846	Date de la première version publiée: 01/19/2021

Des bases fortes
Oxydants forts
Agents réducteurs forts

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : A un effet sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer.

MasterSeal NP 100 Spe Brz

Version 1.0 Date de révision: 01/19/2021 Numéro de la FDS: 000000626846 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 01/19/2021

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Pas de danger par aspiration attendu.

Composants:**2-(2H-benzotriazole-2-yl)-4,6-ditertpentylphénol:**

Non applicable

sébaçate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle):

Non applicable

triméthoxyvinylsilane:

Non applicable

dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')étain:

Non applicable

acide stéarique:

Non applicable

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Composants:****dilaurate de dibutylétain:**

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle:

Facteur M (Toxicité aiguë) : 1

MasterSeal NP 100 Spe Brz

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01/19/2021	000000626846	Date de la première version publiée: 01/19/2021

pour le milieu aquatique)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation**Composants:****dilaurate de dibutylétain:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3.17 (20.8 °C)
pH: 6.1 - 6.3
Méthode: coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode par agitation
BPL: oui

2-(2H-benzotriazole-2-yl)-4,6-ditertpentylphénol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 6.5 (23 °C)
pH: 6.4
Méthode: coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode HPLC

log Pow: 7.3 (25 °C)
Méthode: autre (calculé(e))

sébaçate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle):

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0.35 (25 °C)
pH: 7
Méthode: coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode par agitation

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0.82
Méthode: autre (calculé(e))

triméthoxyvinylsilane:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1.1 (20 °C)

dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')étain:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Etude non réalisable pour des raisons techniques.

acide stéarique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Pas de données disponibles.

MasterSeal NP 100 Spe Brz

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01/19/2021	000000626846	Date de la première version publiée: 01/19/2021

octanol/eau

log Pow: 8.23
Méthode: autre (mesuré(e))

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

Nocif pour les organismes aquatiques.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Éliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales****IATA-DGR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

MasterSeal NP 100 Spe Brz

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01/19/2021	000000626846	Date de la première version publiée: 01/19/2021

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

TSCA : Toutes les substances chimiques dans ce produit sont soit répertoriées comme actives sur l'inventaire TSCA, soit en conformité avec une exemption sur l'inventaire TSCA.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Texte complet pour autres abréviations**

29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) : OSHA - Tableau Z-1-A (29 CFR 1910.1000) (US)

29 CFR 1910.1000 (Table Z-1) : OSHA - Table Z-1 (Limites pour des contaminants d'air) 29 CFR 1910.1000 (US)

ACGIH : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

ACGIHTLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - concentrations maximales admissible (US)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

NIOSH : NIOSH Guide de Poche sur les risques chimiques (US)

29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) / VME : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)

29 CFR 1910.1000 (Table Z-1) / PEL : Valeur limite acceptable

ACGIH / TWA : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps

ACGIH / STEL : Limite d'exposition à court terme

ACGIHTLV / VLE : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (court terme)

ACGIHTLV / VME : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)

CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures

CA AB OEL / STEL : Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes

CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA BC OEL / STEL : limite d'exposition à court terme

CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

CA QC OEL / VECD : Valeur d'exposition de courte durée

NIOSH / valeur REL : Valeur limite d'exposition recommandée (REL):

MasterSeal NP 100 Spe Brz

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01/19/2021	000000626846	Date de la première version publiée: 01/19/2021

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 01/19/2021

Nous soutenons les initiatives de la charte mondiale de la Gestion Responsable. Nous agissons positivement sur la santé et la sécurité de nos employés, clients, fournisseurs et voisins ainsi que sur la protection de l'environnement. Notre engagement dans le cadre du Responsible Care est total que ce soit pour commercer, opérer nos unités de production de façon sûre et responsable pour l'environnement, aider nos clients et fournisseurs à utiliser correctement nos produits. Nous voulons minimiser l'impact sur la société et l'environnement de nos activités de production, stockage, transport ainsi que l'impact de nos produits lors de leur utilisation et de leur traitement en fin de vie.

IMPORTANT : BIEN QUE LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS CONTENUS AUX PRÉSENTES VOUS SOIENT OFFERTS DE BONNE FOI ET SONT JUGÉS EXACTS, ILS VOUS SONT FOURNIS À TITRE INDICATIF SEULEMENT. DU FAIT QUE PLUSIEURS FACTEURS PEUVENT AFFECTER LA TRANSFORMATION OU L'APPLICATION/UTILISATION, NOUS VOUS RECOMMANDONS D'EFFECTUER DES TESTS AFIN DE DÉTERMINER L'APTITUDE D'UN PRODUIT À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE. AUCUNE GARANTIE QUELLE QU'ELLE SOIT, EXPRESSE OU TACITE, INCLUANT LES

MasterSeal NP 100 Spe Brz

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01/19/2021	000000626846	Date de la première version publiée: 01/19/2021

GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE N'EST FAITE CONCERNANT LES PRODUITS DÉCRITS OU LES CONCEPTS, DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS FORMULÉS ICI, NI QUE LES PRODUITS, CONCEPTS, DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS PEUVENT ÊTRE UTILISÉS SANS ENFREINDRE LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE D'AUTRUI. EN AUCUN CAS LES DESCRIPTIONS, RENSEIGNEMENTS, DONNÉES OU CONCEPT FOURNIS NE DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME FAISANT PARTIE DE NOS MODALITÉS ET CONDITIONS DE VENTE. DE PLUS, IL EST EXPRESSÉMENT ENTENDU ET CONVENU QUE LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR NOTRE SOCIÉTÉ AUX PRÉSENTES LE SONT GRATUITEMENT ET NOUS N'ASSUMONS AUCUNE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ POUR LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS FOURNIS OU LES RÉSULTATS OBTENUS. TOUS CEUX-CI VOUS SONT FOURNIS À TITRE INDICATIF ET VOUS LES ACCEPTEZ À VOS RISQUES.

CA / FR